



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 27238

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire sur le devenir du réseau VTHR (vidéotransmission haute résolution). EDF, qui en était jusque-là l'actionnaire principal, s'en est désengagé et, aujourd'hui, ce système est menacé faute de repreneur sérieux. Il est pourtant très apprécié dans les petites communes rurales, qui peuvent ainsi avoir des animations d'excellente qualité, souvent en direct, sans pour autant avoir à entretenir des installations coûteuses. Il lui demande ce qu'il compte faire pour assurer la pérennité de ce réseau. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à l'industrie.

Texte de la réponse

Le nombre insuffisant de petites villes intéressées par l'offre VTHR a eu pour conséquence des déficits d'exploitation récurrents représentant un pourcentage élevé du chiffre d'affaires et un endettement important. Malgré un plan drastique de réduction des coûts, sans altération de la qualité des programmes, et un effort commercial notable, la situation de la société ne s'est pas significativement améliorée. EDF a recherché dans le secteur public comme dans le secteur privé un repreneur dont les synergies avec VTHR permettraient d'assurer sa viabilité et sa pérennité. Cette recherche vient de connaître une issue positive puisque EDF vient de conclure un accord avec la société Cielécran, qui dispose des ressources nécessaires tant pour proposer une offre variée et de qualité de spectacles vivants que pour la renouveler régulièrement et en maîtriser la diffusion par voie satellitaire. Cielécran a en effet été créée par des professionnels de la diffusion satellitaire numérique (Antalis-TV) et du spectacle vivant (SOPAT) ; elle sera donc en mesure d'assurer des services d'aussi bonne qualité que ceux de VTHR. Par ailleurs, le désengagement du groupe EDF se fait de façon progressive puisque la collaboration entre VTHR et Cielécran a débuté dès novembre 2003. Cielécran assurera la responsabilité de la diffusion satellitaire et, dès le début de l'année 2004, VTHR lui confiera également la conception et la réalisation de tous les programmes de spectacle et d'information. VTHR gardera toutefois la responsabilité de la gestion des contrats avec ses abonnés jusqu'à leur terme (responsabilité juridique, facturation, recouvrement), permettant ainsi d'assurer la continuité de service aux abonnés dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27238

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8127

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 337